

AMPLIFIER L'ACTION TOUS AZIMUTS !

La grève et les manifestations seront importantes ce jeudi 23 septembre. Pourtant le pouvoir reste sourd à nos demandes. Il persiste dans ses objectifs anti-sociaux.

C'est vrai sur les retraites, les salaires et la protection sociale.

Mais c'est aussi vrai au MAE et à l'AEFE qui sont à l'unisson de la politique de Sarkozy.

A l'AEFE tout le monde trinque : recrutés locaux, résidents et expatriés. C'est le règne des petits chefs qui veulent imposer leur loi aux personnels. Au menu, menaces sur les droits syndicaux, restrictions salariales, ISVL avec perte de pouvoir d'achat, suppression de postes, décret congé maladie non modifié, avantage familial ponctionné, bourses scolaires tronquées et concertation alibi !

Partout le SNES appelle les personnels à poursuivre l'action et à se syndiquer pour se donner les moyens d'agir.

Idem pour les établissements culturels et les contractuels qui payent le prix fort de la politique réactionnaire de ce gouvernement. L'emploi, les salaires et les droits sont mis en coupe réglée !

Tous ensemble, mettons en échec la politique de Sarkozy et de son gouvernement pour imposer le progrès social.

Paris, le 24 septembre 2010



H.D.F.
INFO
N° 2

SOMMAIRE

1. Bilan de la grève du 6 et 7 septembre
2. ISVL rentrée 2010, intensifier et généraliser l'action avec le SNES/FSU
3. Le SNES sur le terrain : Mayotte
4. Ministère des Affaires Etrangères, établissements culturels, CCL et CTPM
5. Point sur les prélèvements effectués sur l'avantage familial
6. Indemnité de changement de résidence (ICR) pour les expatriés devenus résidents
7. Commission consultative paritaire (CCP) de la Mission Laïque Française (MLF)
8. GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) dans les COM
9. Contestations de la note administrative

Annexe :

- Enquête « ISVL rentrée 2010 »

Secteur hors de France
téléphone : 33 1 40 63 29 41
télécopie : 33 1 40 63 28 31
site : <http://www.hdf.snes.edu>
e-mail : hdf@snes.edu

1. Bilan de la grève des 6 et 7 septembre

Grèves des 6 et 7 septembre 2010 : les personnels sont entrés dans l'action !

Malgré un calendrier parfois défavorable (jours fériés dans différents pays, rentrée plus tardive etc.) les personnels ont répondu « présents » à l'appel du SNES/FSU le 6 septembre pour lutter contre la casse de notre système éducatif et le 7, grève interprofessionnelle contre le projet de réforme des retraites. Parfois, les établissements ont concentré leur action sur une journée. Il faut dire que certains pays en lutte depuis juin dernier avaient anticipé les appels nationaux par des grèves de rentrée. Souvent, les personnels ont ajouté un pan local à leurs revendications et exprimé leurs demandes à leur administration : revalorisation des ISVL, problèmes souvent financiers (qui s'en étonnera?) liés à la rémunération mais également aux conséquences de l'application de la réforme de la seconde sur les conditions de travail, les postes et la précarisation de certains emplois ou les problèmes d'organisation liés à cette réforme. On peut dire que les collègues sont d'ores et déjà prêts à mener un combat syndical actif et déterminé sur ces questions et que la grande majorité d'entre eux ont décidé que l'action ne s'arrêterait pas là, qu'on se le dise!

2. ISVL rentrée 2010, intensifier et généraliser l'action avec le SNES/FSU

Le SNES hors de France vous informe régulièrement des actions de nos sections sur l'ISVL. Si des résultats sont obtenus ponctuellement par les luttes des collègues, ils sont globalement insuffisants pour les personnels, compte tenu de la difficulté croissante liée au coût de la vie locale. L'AEFE, pour sa part, dit « entendre » les revendications mais s'en tient souvent là. Les positions du SNES/FSU sont connues en la matière: augmentation de l'enveloppe budgétaire, plus grande autonomie de la gestion AEFE par rapport aux Affaires Etrangères pour dégager des variations positives là où nécessaire, augmentation de l'ISVL en montant - par rebasage et/ou variation du ratio ISVL/IE. Ces positions, comme les revendications des personnels dans les pays, sont systématiquement portées à la direction de l'AEFE et dans les instances. On peut dire que la position de l'AEFE est claire également : quelques mesures et modifications à la marge mais refus de prendre en compte des réalités pourtant vérifiées localement, y compris par certains postes diplomatiques. Ce fonctionnement dure depuis trop longtemps. Des sections se sont fortement mobilisées sur le dossier ISVL, souvent parce que la réalité locale l'imposait : explosion du coût de la vie, de certaines denrées de première nécessité, forte augmentation des loyers ; autant d'aspects qui entraînent souvent de très fortes baisses du pouvoir d'achat des résidents avec pour conséquences des départs de collègues ou des difficultés de recrutement.

Rappelons que l'ISVL est financée en quasi totalité par les établissements. L'AEFE peut parfois dire qu'il y a blocage au niveau de ces derniers mais ces prétextes ne tiennent pas. D'ailleurs, nos sections nous confirment parfois que les établissements sont prêts à financer les augmentations d'ISVL, ils sont certainement plus au fait sur place des réelles difficultés. Par ailleurs, quand l'AEFE veut, elle impose, comme, dans un autre domaine, ladite contribution de 6% assise sur les frais de scolarité. **Il est donc temps de mettre un terme à ces atermoiements et de lancer une campagne forte et de portée générale sur les ISVL. Afin d'emboîter le pas aux sections du Brésil, de Colombie, d'Espagne, d'Uruguay ou de République Tchèque entre autres, nous vous invitons à faire de l'ISVL un point central de revendications.**

- Retournez nous dès que possible le questionnaire ci-joint « enquête ISVL rentrée 2010 ».
- Utilisez les heures d'information syndicales pour faire le point sur le dossier ISVL.
- Intégrez lors d'actions ou de journées de grèves le point ISVL dans vos revendications. Ces dernières doivent être les plus concrets possibles. Il est judicieux de travailler sur les évolutions d'ISVL, de mettre en regard les éventuelles évolutions du coût de la vie sur place (indice du coût de la vie avec conversion en euro, augmentation des denrées de premières nécessités, carburant, surcoût liés aux déplacement et/ou entrée et sortie du pays, facture téléphonique et coût des réseaux électricité par exemple)
- Constituez des dossiers ISVL (coût de la vie, étude locale ou nationale de la cherté de vie, intégration des prix des loyers et évolution etc.) que vous porterez localement au niveau des établissements, mais également des postes diplomatiques.

L'action syndicale sur l'ISVL est par essence liée à la nature de cette indemnité et à sa dimension locale. Il faut que cet aspect ressorte clairement dans vos revendications. La généralisation des actions locales donnera d'autant plus de force à nos revendications et pourra faire bouger les choses: tous dans l'action sur l' ISVL avec le SNES/FSU

3. Le SNES sur le terrain : Mayotte

A la demande du secrétariat national du SNES, Jean-jacques Mornettas, Trésorier National et Roger Ferrari, Secrétaire National HDF, se sont rendu à Mayotte du 2 au 8 septembre 2010 pour installer une équipe

d'animation de notre syndicat sur ce territoire qui devient département. En effet, début juillet le SNES Mayotte n'avait pas de militant en responsabilité suite aux désaccords entre les deux listes qui s'étaient présentées aux élections de fin d'année scolaire et qui refusaient une composition pluraliste du bureau alors que les principes statutaires du SNES l'imposait au vu des résultats des élections.

Après la réunion à laquelle tous les S1 de Mayotte avaient été invités, un bureau transitoire 2010-2011 a été mis en place avec des camarades volontaires : Marc Vergara, porte parole et communication, Josiane Witkow, trésorière et chargée des contractuels, Yann Durozad, emploi et politique scolaire, Patrick Gallais, rémunération et indemnités, Christian Manicord, secrétariat et Mohamed Nabhane, droits et libertés.

Deux jours après, une délégation était reçue par le Vice Recteur et ses plus proches collaborateurs pour faire le point de la situation à cette rentrée :

1. Les enfants sans papier scolarisés à Mayotte

Les représentants du SNES posent la question de la présence des forces de police aux abords des établissements. A Dembéni, on a pu voir un contrôle de papiers sur le parking de l'établissement. Le Vice-recteur souligne que les parkings ne sont pas sous la responsabilité des chefs d'établissements et qu'il a le souci des règles de procédure d'expulsion afin qu'elles se fassent dans la légalité et la dignité. Les dossiers scolaires des enfants sont consultés dans une procédure d'expulsion. Un bon dossier (comportement, assiduité) peut annuler une expulsion...

Le SNES fait remarquer que les textes stipulent bien que les forces de police ne doivent pas officier dans l'environnement immédiat des établissements (ce qui inclut les parkings) et restera vigilant.

2. Les problèmes d'horaires en collège

Le SNES demande à ce que les horaires nationaux soient respectés. Ainsi, on a pu voir un basculement d'une heure prise en 4ème et 5ème pour être attribuée en 6ème. Le Vice-recteur insiste sur l'autonomie des établissements en ce qui concerne la répartition de certaines plages horaires. Une enquête sur l'utilisation des heures en collège a été diligentée. Le SNES Mayotte suivra bien sûr, cette évaluation.

3. Le contrat objectif

Le contrat objectif est inclus dans le projet Académique. Sur Mayotte, un seul établissement (M'Gombani) possède un contrat objectif. Cinq collèges devraient être concernés dès cette année. Le contrat d'objectif est dépendant de la situation de l'établissement et se décline selon ce critère. L'évaluation se fait sur 3 ans.

4. La problématique de l'enseignement de l'arabe

Le SNES pose la question des élèves quittant le collège et qui n'ont plus l'opportunité de suivre l'enseignement de l'arabe. On voit ainsi cet enseignement repris par les écoles coraniques. Y a-t-il pénurie d'enseignants ou est-ce un choix motivé ? Le Vice-recteur affirme que la ressource humaine existe et qu'il faut que la demande dans les établissements soit avérée et pérenne. L'option arabe est pour lui un handicap pour la continuité scolaire comparé aux autres langues proposées. Un peu plus loin dans la conversation, il est fait mention de débouchés dans la péninsule arabe pour des bacheliers mahorais. Sans dominer la langue arabe ?

5. La problématique du français à Mayotte

Le problème du français à Mayotte est dû à une carence au niveau du primaire. Si cette carence tend à être corrigée actuellement, l'urgence impose des remédiations en lycée. Le SNES propose une remédiation dès la 2nde en travaillant le français de façon pluridisciplinaire (SES, Histoire Géo, SVT et français bien sûr). Le vice rectorat pourrait s'appuyer sur l'expérience de bon nombre de professeurs ayant travaillé sur ce type de projet en AEF ou ailleurs. Le Vice-recteur prend là aussi note.

6. La réforme des secondes/L'accompagnement personnalisé

Pour le SNES la réforme des secondes a été mise en place hâtivement et ne sert qu'à un objectif : supprimer des emplois. Elle est porteuse de diminution des savoirs et méthodes. Les sciences expérimentales pâtissent lourdement de cette réforme. Les effectifs pléthoriques obligent les enseignants à abandonner l'expérimentation, il n'y a pas assez de chaises, pas assez de place, pas assez de matériel, pas assez de professeurs et beaucoup de textes officiels. Les heures supplémentaires sont là pour pallier à ces problèmes... Si l'excédent de travail permet de gagner plus, qu'en est-il de la fatigue ou de l'efficacité des professeurs dans de telles conditions de travail !

Le Vice Recteur admet que la réforme a été hâtive et qu'on y verra mieux dans un an.

Pour le SNES, l'accompagnement personnalisé est un avatar de cette réforme : on assiste à un glissement des missions (les enseignants impliqués dans l'orientation) et à la disparition de l'aide individualisée. Le Vice Recteur pense que l'orientation est partie prenante du métier d'enseignant. Les représentants du SNES, en désaccord, font remarquer qu'on a tout à craindre là aussi d'une substitution par les professeurs des Conseillers d'Orientation Psychologue qui est un métier à part entière. Par ailleurs, il faut exiger que l'accompagnement personnalisé soit intégré dans les services comme c'est prévu.

7. Des postes non pourvus, peu de contractuels, des demandes en baisse, des défections

Beaucoup de classes à la rentrée n'ont pas de professeurs dans certaines matières. Pour le Vice Recteur, le vivier des contractuels n'est pas aussi fourni qu'en métropole. Le SNES fait remarquer que les conditions de travail des contractuels ne sont pas idéales (faibles salaires, distances longues sans remboursement des frais). De même, on assiste cette année à une forte baisse des demandes de mutation sur Mayotte. 170 postes n'ont pu être pourvus et on a assisté à une vingtaine de défections. Le SNES réaffirme la nécessité d'augmenter l'attractivité sur Mayotte par le biais de la prime et par une modification du barème des mutations post Mayotte permettant un retour plus facile.

8. Dégradation des établissements/ Hygiène/ risques cycloniques et divers

On a rapporté des problèmes de dégradation sur de nombreux établissements dont un récent : le collège de Passamainty. Le vice rectorat nous affirme que sur ce collège le problème est réglé. Bon nombre de collèges semblent tout de même à rénover ! Le problème du budget des communes est évoqué par le Vice Recteur : sans impôts, pas de budget pour l'entretien. R. Ferrari fait remarquer que la CHS (commission d'hygiène et de sécurité) est également à améliorer. Va-t-on revoir des non alertes aux risques cycloniques ou autres danger comme par le passé ? Le vice rectorat affirme qu'il a testé le dispositif d'alerte qui fonctionne. Le SNES, dubitatif, demande à ce qu'un autre dispositif plus informel soit mis en place par l'intermédiaire des syndicats qui relaieraient l'information aux établissements par l'intermédiaire des S1.

9. Droits des représentants syndicaux

Le SNES demande l'application des textes en ce qui concerne les heures de service (problème de la déduction des heures de 1^{er} chaire, des heures labo de l'emploi du temps dû). Egalement, des heures de décharge syndicale ne peuvent donner lieu à un paiement en heure supplémentaire (aucune heure supplémentaire pour un syndiqué déchargé !). Le problème des autorisations d'absences pour les délégués aux commissions paritaires est aussi souligné. Le Vice Recteur prend bonne note de ces demandes et affirme qu'elles seront satisfaites.

10. Inspections

Beaucoup d'inspections ces dernières années ont été des inspections sanctions ou marquées par le manque de respect vis-à-vis des collègues inspectés. Le SNES demande avec force à ce que les règles élémentaires de déontologie de la profession soient respectées. Le Vice Recteur affirme avoir été au courant de cet état de fait avant son arrivée. Une réunion est programmée sur ce sujet.

11. Départ à 1an, à 3 ans/Paiement de l'IFCR/ Problème des escales (stop over)

Pour le Vice Rectorat, les départs à 1 an et 3 ans équivalent à une rupture de contrat (puisqu'on a un contrat de 2 ans renouvelable) et ne sont pas autorisés sauf cas de force majeure (essentiellement médicale). Le SNES s'étonne qu'un collègue ne puisse pas être autorisé à muter, s'il le désire. Cette singulière perte de liberté n'existe ni en métropole ni en AEF. Par contre, en mutant, avant une des 2 périodes de 2 ans, un collègue perd les avantages liés au contrat.

Les retards de paiement de l'IFCR sont liés à certaines académies (La Guyane et Lille possédant la palme). Pour les primes de départ, si le rectorat de Mayotte semble dominer ses dossiers, il existe un problème réel de trésorerie. Ainsi, des priorités apparaissent comme payer une prime sur deux dans un couple d'enseignants partants (?). Un budget prévisionnel bien pensé devrait permettre de remédier à ce problème. Le SNES s'engage à suivre de très près le paiement de l'IFCR pour les partants et les arrivants. Les retours avec escales non prévues (stop over) restent aux frais des enseignants. Seul un délai de 7 jours est accordé sous réserve de problème médicaux ou de force majeure. Le Vice Recteur reste responsable des collègues jusqu'au retour dans leurs académies.

De nombreuses divergences demeurent. Comme toujours dans pareil cas, seule la pression du SNES, de ses syndiqués et du plus grand nombre de personnels permettra d'obtenir les résultats que les collègues attendent. Un premier Mayotte SNES Infos a été diffusé à tous les personnels des lycées et collèges pour informer et mobiliser les collègues.

Le programme du SNES Mayotte pour cette année s'annonce très chargé :

- défense individuelle et résolution des problèmes personnels ;
- relance de la syndicalisation ;

- organisation et activité des S1 de toute l'île ;
- participation à la vie de la FSU Mayotte et à l'intersyndicale ;
- information par le site <http://www.mayotte.snes.edu> et Mayotte SNES Infos ;
- pression active auprès du Vice rectorat, en CAPA, au GCP et dans toutes les autres instances ;
- stages de formation syndicale ;
- préparation d'un règlement intérieur du SNES Mayotte conforme aux statuts.

4. Ministère des Affaires étrangères, établissements culturels, CCL et CTPM

Sans trop de bruit, le MAE continue de faire la vie dure aux collègues des établissements culturels. Les suppressions d'emplois, les niveaux des salaires, les problèmes de protection sociale continuent d'être le lot commun de nos collègues. Le SNES avec le SUPMAE (FSU-MAE) soutiennent les actions menées par nos sections locales et par nos syndicats partenaires comme l'UMT au Maroc ou le SYNPELFAC au Cameroun.

Une réunion de « dialogue social » s'est tenue le 16 septembre pour faire une évaluation du dialogue social local, CCL et CCP. L'administration n'a fourni comme document qu'un relevé des réunions qui s'étaient tenues et dont elle avait eu connaissance. Cela nous a permis tout de même de constater que les réunions du Cameroun n'étaient pas répertoriées alors que le poste a toujours prétendu avoir envoyé les PV !

Les représentants de la FSUMAE ont dénoncé les dysfonctionnements de ces instances qui ont trop souvent un lointain rapport avec le dialogue social. Comme souvent actuellement dans l'administration, l'exercice se résume à une séance d'information.

Les représentants de l'administration sont prêts, disent-ils, à intervenir auprès des postes pour que ceux-ci respectent l'accord et les prérogatives de ces instances. Pari tenu ! Et premier bilan au CTPM des 20 et 21 octobre prochains.

Par ailleurs, la FSUMAE s'est exprimée en faveur d'une évolution de ces instances pour en faire des instances réglementaires véritables en phase avec la généralisation prochaine des Comités Techniques en octobre 2011.

Autre sujet de préoccupation, les décrets d'application de la loi sur l'Action Extérieure de l'Etat avec la création de « Institut français » qui sera un EPIC avec des personnels sous contrat de droit privé, le rattachement de « dix postes du réseau culturel au moins » à cet établissement à titre expérimental, un contrat d'objectif et un conseil d'administration où les personnels seront très minoritaires. Quid de la situation d'agent public de tous les personnels ? Quid de la compétence du CTPM actuel ?

Du sport en perspective pour ce CTPM !

Au programme de ce CTPM des 20 et 21 octobre, il y a entre autre les avis formels sur les décrets mentionnés et d'autres points concernant :

- Les agents contractuels en CDD : effectifs, politique de recrutement : critères et modalités de recrutement ; non renouvellement des contrats à l'approche des 6 ans et remplacement par des agents également en CDD ; niveau de salaire et de primes.
- Perspectives d'intégration des agents contractuels CDI.
- Situation des assistants techniques en fin de contrat.
- Les agents de droit local :
 - Bilan de la mise en place du nouveau guide du recrutement local.
 - Mise en place du nouveau cadre salarial : nombre de postes ayant accepté ou rejeté le nouveau dispositif.
 - Critères de recrutement des ADL.
 - Conséquences de la mise en place des CCL sur la situation des agents de droit local.
 - Respect des droits des ADL en cas de licenciement (cas du CEDEJ, en particulier).
- Le dialogue social
 - Impact de la réforme du dialogue social dans la fonction publique sur le calendrier électoral ; perspectives d'évolution à l'horizon 2014 du dispositif de dialogue social dans les postes.

- Moyens mis à disposition des syndicats à l'administration centrale ; crédits de mission à l'étranger ; prise en charge des frais de déplacement sur les différents sites à l'administration centrale.
- Evolution du dialogue social dans les postes et droit syndical dans les postes : moyens mis à la disposition des organisations syndicales.

Du pain sur la planche pour tous ! Alors syndiquez au SNES qui agit au MAE pour les collègues qui relèvent de son champ de responsabilité, au SUPMAE pour le sien !

Intervenez, agissez et informez-nous

5. Point sur l'avantage familial : prélèvements et nouvel arrêté

Comme promis sur le site du SNES hors de France et dans HDF info, le SNES/FSU donne suite à l'information sur ce dossier. Le litige concerne exactement 335 agents tous identifiés par l'AEFE. La procédure finalement retenue par l'administration est le remboursement direct (par l'AEFE sur les salaires) des sommes prélevées. Les autres solutions, telles que des exonérations, sont donc abandonnées. Les agents concernés seront informés rapidement de la procédure. Une fois informés officiellement, ils devront faire un recours gracieux. Ces démarches seront transmises et explicitées prochainement aux collègues par l'administration. L'AEFE a précisé que compte tenu des délais de préparation des salaires, ces remboursements auront lieu au mieux sur la paye de novembre.

IMPORTANT: le SNES/FSU a obtenu confirmation, de la part de l'AEFE, que tous les établissements avaient reçu les mesures suivantes:

- pour les établissements en gestion directe: l'AEFE a demandé aux établissements de suspendre le recouvrement des frais de scolarité en attente d'un règlement des dossiers;
- pour les conventionnés: les chefs d'établissement ont tous été informés et des solutions locales doivent être trouvées.

Le SNES/FSU a rappelé à l'AEFE que sa position, comme la consigne donnée aux personnels, était claire: les personnels concernés ne paient pas de frais de scolarité tant que les sommes prélevées ne sont pas remboursées et ils n'ont pas à faire les frais d'un prélèvement injuste

Publication du nouvel arrêté: à la question du SNES/FSU, l'AEFE précise que le nouvel arrêté sur les montants de l'avantage familial, qui concernerait donc l'année scolaire 2010-2011, est à la signature et pourrait être très prochainement publié. Des baisses du montant de l'avantage familial sont à nouveau à prévoir; 13 pays seraient concernés, dont l'Allemagne. Rappelons que pour le SNES/FSU, l'administration est sur une fausse piste, qui consiste à réduire le montant de l'avantage familial à un moyen de ne payer que les frais de scolarité, et à financer au passage les établissements. Comme nous l'évoquions à propos de la mesure inique qui vise à exclure les fonctionnaires du système des bourses scolaires, l'avantage familial est servi aux résidents « en lieu et place » des avantages familiaux accordés en France. Donc, s'il sert à couvrir les frais de scolarité, il ne se résume pas à cela.

Toutes ces mesures ont pour objectif de faire des économies sur le dos des personnels. Rejoindre et s'engager auprès du SNES/FSU, sur les dossiers de l'avantage familial, comme sur les autres, est un moyen de s'opposer à de telles mesures et de les combattre.

Syndiquez vous dès la rentrée.

6. Indemnité de changement de résidence (ICR) pour les expatriés devenus résidents :

Du nouveau dans le dossier mais le SNES/FSU n'abandonnera pas !

Quelques collègues nous ont alertés sur une curieuse initiative de la part de l'AEFE. Ces personnels se trouvaient en situation de fin de contrat d'expatrié. Ayant choisi de postuler à un emploi de résident dans ce même pays, certains l'ont obtenu. Expatrié jusqu'en fin d'année scolaire, ils étaient évidemment en droit de toucher l'indemnité de changement de résidence telle que prévue par décret et précisée par leur contrat. En vertu de prétextes divers mais absents des textes officiels, l'administration avait dans un premier temps choisi d'ignorer leurs droits et de ne pas leur verser l'indemnité due. Le SNES/FSU est intervenu à plusieurs reprises auprès de l'AEFE et ce dès la prise de connaissance de ces dossiers. La décision était d'autant plus injuste que certains de ces collègues avaient subi des fins de mission anticipées (donc forcées!) avec tout ce que cela peut avoir de pénalisant, au niveau de la carrière mais aussi sur le plan familial. Rappelons également que ce sont également les interventions du SNES qui avaient redonné aux expatriés en fin de contrat la possibilité de postuler sur un emploi de résident dans le même pays alors que certains postes, comme au Maroc, avaient décidé de les exclure du recrutement allant ainsi contre les règles données dans le décret 2002-22.

L'AEFE nous avait donc répondu en fin de compte que ces collègues, dans un premier temps privés de l'indemnité de changement de résidence, seraient en mesure d'en toucher la base forfaitaire. Aujourd'hui, l'agence revient sur sa position et refuse d'indemniser les collègues. Le SNES/FSU, quant à lui, maintient sa position, continuera ses démarches auprès des services de l'agence et invite les collègues à faire un courrier de recours à l'AEFE pour signaler que l'ICR qui leur revient ne leur a pas été versée et demander que leur droit à cette indemnité soit rétabli.

7. Commission consultative paritaire (CCP) de la Mission Laïque Française (MLF)

Ce lundi 20 septembre la MLF réunissait une CCP pour faire un point sur le mouvement 2010 2011, c'est-à-dire expliquer aux représentants syndicaux de la FSU (SNES et SNUIPP) et de l'UNSA les différentes étapes concernant le recrutement à la MLF pour l'année à venir. Le SNES avait envoyé des questions diverses.

Recrutement :

Après exposition de certains chiffres faisant état d'une baisse du nombre de candidatures (-200) par rapport à l'année 2009 et du désistement de la moitié des candidats inscrits, force est de constater que la MLF présente un problème d'attractivité et constitue bien souvent pour les collègues une solution de repli.

Il nous semble que des améliorations peuvent être apportées au processus de recrutement. D'abord le SNES estime que les postes doivent être mis en ligne le plus tôt possible. Ils ne le sont actuellement qu'au 15 novembre.

Le SNES a fait part d'un certain nombre de propositions visant à améliorer la qualité des échanges et du suivi des candidatures. D'abord, à notre demande, la MLF a accepté de passer à 10 candidatures pré-sélectionnées pour chaque poste dès la commission de mars ce qui permettra de remédier au problème des postes non pourvus, donnera un maximum de possibilités aux collègues et améliorera le suivi du mouvement pour les représentants syndicaux. La MLF n'accepte pas de classer les candidatures estimant que le choix du candidat relève du chef d'établissement. Dans ces conditions, le SNES a estimé qu'il était indispensable d'avoir des justifications. La MLF s'est engagé à demander aux chefs d'établissements de justifier leur refus.

Questions du SNES :

- **Harmonisation de la durée des contrats** : Le SNES revendique un alignement des contrats MLF sur les contrats résidents soit une durée de trois ans. La MLF n'en veut pas sous prétexte que c'est trop cher à cause de la prise en charge de la pension civile. Le SNES y voit surtout des conditions de travail plus précaires pour les collègues qui ont des contrats plus courts et moins sécurisés. A n'en pas douter, une des explications possibles à la baisse du nombre de candidatures.
- **Respect du droit syndical et décharge de service** : Point qui a été longuement discuté. Nous avons revendiqué la mise en place d'un système de décharges pour activité syndicale dans le réseau MLF. Notre interlocuteur a rejeté notre demande en affirmant qu'il s'agissait de temps partiel. Ceux qui ont des décharges apprécieront ! Le SNES a rappelé que cet argument était irrecevable et que la MLF employant 500 détachés et trois fois plus de recrutés locaux était pleinement en possibilité de proposer aux organisations syndicales représentatives un volume de décharge. Le dossier n'est pas réglé et le SNES entend y revenir malgré l'obstination de l'adjoint au Directeur général. Par ailleurs, le même directeur refuse d'indemniser les déplacements des personnels en poste. En ce qui concerne l'heure mensuelle d'information syndicale sur temps de service que nous souhaitons voir appliquer partout, la MLF est d'accord sur le principe mais nous demande de faire un état des lieux des blocages.
- **Information de notre organisation syndicale** : Le SNES demande la transmission des modèles de contrat en attirant l'attention de la MLF sur le fait que certains collègues démissionnent parce qu'ils n'ont pas connaissance du contrat qui les engage et c'est bien la moindre des choses qu'une organisation syndicale puisse disposer de cet élément. La MLF nous répond qu'une expertise juridique est en cours qui vise à revoir les clauses de ces contrats et à en réduire le nombre à trois. Elle s'engage à nous en donner communication en juin prochain. Affaire à suivre. A noter par ailleurs que la MLF veut faire des efforts d'information sur le suivi du recrutement. Nous verrons à l'usage.
- **Participation au CA de la MLF** : Le Directeur adjoint nous indique qu'on est membre du CA que lorsqu'on est adhérent et proposé. Ces règles sont bien éloignées des principes de participation démocratique qu'il faudrait mettre en place à la MLF.

Le SNES/FSU est élu à la CCP MLF et intervient très régulièrement auprès de la direction de la Mission Laïque. Sur place, nous sommes présents dans de nombreux pays et sommes des acteurs incontournables dans les plus gros réseaux comme l'Espagne ou le Maroc où notre action a déjà porté ses fruits.

Collègues détachés à la MLF, ne restez pas isolés, rejoignez le SNES/FSU dès la rentrée pour mener une action collective sur les dossiers MLF.

8. GIPA (garantie individuelle du pouvoir d'achat) dans les COM

La GIPA a remplacé en 2008 l'indemnité de sommet de grade.

L'article 6 du décret instaurant l'indemnité GIPA cible la campagne 2010 sur les « seuls fonctionnaires, magistrats et militaires, (...), qui ont atteint depuis quatre années l'indice sommital de leur corps ou cadre d'emplois, ou qui ont atteint depuis quatre années l'indice sommital du premier grade ou d'un grade intermédiaire de leur corps ou cadre d'emplois ».

Cette indemnité est ouverte aux collègues en poste dans les COM. Pour la GIPA 2010, il faut avoir été bloqué au dernier échelon de son grade entre le 31/12/2005 et le 31/12/2009. Ce qui signifie qu'au moment où ils y auront enfin droit, certains collègues pourront avoir stagné 5 ans au sommet de leur corps ou de leur échelon (par exemple 9ème ou 10ème échelon de la classe normale des corps enseignants ou encore dernier échelon de la hors classe) sans avoir touché le moindre euro. Le SNES dénonce cette restriction.

L'article 3 du décret précise que « la GIPA résulte d'une comparaison établie entre l'évolution du traitement indiciaire brut (TIB) détenue par l'agent sur une période de référence de 4 ans et celle de l'indice des prix à la consommation (IPC hors tabac en moyenne annuelle) sur la même période. Si le TIB effectivement perçu par l'agent au terme de la période a évolué moins vite que l'inflation, un montant indemnitaire brut équivalent à la perte de pouvoir d'achat ainsi constatée est versé à chaque agent concerné ».

Vous pouvez calculer votre montant sur le site de la FSU : www.fsu.fr/spip.php?article2421

Mais le versement n'est pas forcément automatique.

Si vous êtes dans les COM et si vous vous trouvez dans une situation ouvrant droit à la GIPA mais n'avez toujours rien perçu, saisissez votre vice rectorat et contactez votre section locale du SNES et/ou le SNES HDF.

9. Contestations de la notation administrative

Le délai de réception à l'Agence des notations administratives pour l'année 2009-2010 avait été fixé au 31 mai 2010. Pour autant, certains personnels n'ont signé leur proposition qu'à la fin de l'année scolaire. Il est encore temps de contester sa notation si vous jugez qu'elle ne reflète pas votre investissement au sein de l'établissement. Nous vous rappelons les étapes :

Localement

- Adressez votre contestation au Conseiller culturel, président de la CCPLA, en vue de l'examen par celle-ci de votre contestation.
- Contactez également les commissaires paritaires Snes qui instruiront votre dossier.

Si vous n'obtenez pas gain de cause en CCPLA

- Adressez votre contestation à la directrice de l'Agence, présidente de la CCPCA afin que votre requête en révision soit examinée.
- Contactez alors les commissaires paritaires du Snes hors de France qui défendront votre dossier.

N'hésitez pas à contester votre notation administrative. Chaque année, Le Snes obtient lors des CCPLA ou des CCPCA, la révision de certaines notations administratives qu'il avait à défendre.

Le SNES/FSU a demandé à l'AEFE la tenue d'une commission consultative paritaire centrale sur les révisions de notations. Si votre dossier est déjà passé en CCPL mais les modifications demandées n'ont pas été obtenues, vous devez saisir la CCPC (voir "si vous n'obtenez pas gain de cause en CCPL") Entrez sans attendre en contact avec vos représentants SNES localement et contactez nous au SNES hors de France pour que votre dossier soit pris en charge.

Vos votes ont donné au SNES/FSU la totalité des sièges des représentants des personnels (5/5 CCPC agrégés, 5/5 CCPC certifiés) aux dernières élections AEFE de mai 2010.

Défendez vos droits avec le SNES/FSU.

Roger FERRARI
Secrétaire national chargé
des questions hors de France,
Annie DELPORTE, Henri-Jean NOURI,
Patrick SOLDAT, Laurent PICARD
Membres du Secteur Hors de France.
RF/AD/HN/PS/LP

SNES/FSU : « ENQUETE ISVL RENTREE 2010 »

PAYS:	SECTION:
-------	----------

- Le montant de l' ISVL vous paraît il suffisant/ insuffisant? Pourquoi? Donner des exemples de montant(s) avec un échelon de référence (ex, échelon 8 certifié)

- Quelle augmentation revendiquez vous ? (en pourcentage d'augmentation ISVL, augmentation du ratio par rapport à l'indemnité d'expatriation, par exemple)

- L' ISVL est-elle un point central dans votre établissement? Les collègues sont-ils sensibles sur cette question ? Sinon qu'envisagez- vous pour le faire?

- L'évolution de l' ISVL est-elle régulièrement intégrée à vos revendications lors d'actions locales, de journée de grève, de réunions dans les instances?

DOSSIER ISVL

Si vous avez constitué un dossier ISVL et que nous n'en avons pas copie, faite parvenir les documents au SNES hors de France. De même, merci de résumer les rencontres que vous avez pu avoir sur le sujet et leur contenu.

Si non:

- Pensez-vous constituer un dossier ISVL?

- Sinon, quel contenu pensez vous donner à ce dossier?

- Quelles actions envisagez vous? (heures mensuelle d'information syndicale, intervention auprès de la direction de l'établissement, intervention « pays » auprès des services culturels, de l'ambassade, grève/s locale/s etc ?)
